

Aujourd'hui, le vingt-neuf de mois de Janvier, mil sept cent
 quatre-vingt-trois, au Département de la République
 française, à sept heures du matin, j'ai vu et
 tenu conseil de l'administration, Membre du conseil général
 (de la commune de Metz), de part avec le Juge de
 Palais, élu pour recevoir les actes de l'Etat à

Matrimoniaux, les mariages, et la
 des fêtes de la République, ou la maison
 commune, fondeur Joseph Longueville, âgé de cinquante
 ans, domicilié dans le Dème parville de Metz,
 et Antoine François Secret, âgé de cinquante
 ans, venant également dans le Dème municipal
 de Metz, le premier, veuve, le second, fils
 de Nicolas François Secret, époux de Marie Jeanne
 Marie Marie Joseph Longueville, lesquels François
 Joseph Longueville, et Antoine François Secret, m'ont
 déclaré que Nicolas François Secret, âgé de cinquante
 trois ans domicilié dans le Dème de Metz, est
 mort bien vers le dix-huit de ce mois, d'après cette
 déclaration, je me suis sur les lieux transporté au
 lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de
 dit Nicolas François Secret, et j'en ai dressé le procès
 verbal que François Joseph Longueville, et Antoine
 François Secret, ont signé avec moi fait
 en la maison commune de Metz, le jour même
 et au ce devant.

F. J. Longueville
 et A. F. Secret

Mairie
 Publique

D.1793.1.29

aujourd'huy , le vingt neuf du mois de janvier , mil sept cent
~~sept~~ an quatre vingt treize l'an deuxieme de la république
française a sept heures du matin pardevant moy
louis joseph delatour , membre du conseil général
de la commune de Wizerne, departement du pas de
Calais , élu pour recevoir les actes destinés à
constater la naissance, les mariages et le deces
des citoyens sont comparus en la maison
commune , francois joseph longuenesse, agé de soixante
ans, domicilié dans la ditte paroisse de Wizernes,
et antoine francois joseph cleuet, agé de vingt quatre
ans, demeurant egalement dans la ditte municipalité
de Wizernes, le premier , beau frere, le second fils
de nicolas francois cleuet, époux de ~~marie~~ feu
Marie claire joseph longuenesse, lesquels francois
joseph longuenesse, et antoine francois cleuet, m'ont
déclaré que nicolas francois cluet, agé de soixante
trois ans domicilié dans la commune de Wizerne, est
mort hier vers le dix heures du soir, d'après cette
déclaration, je me suis sur le champ transporté au
lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès du
dit nicolas francois cleuet, et j'en ai dressé le presen
acte. que francois joseph longuenesse, et antoine
francois joseph cleuet. ont signé avec moi fait
en la maison commune de Wizerne, le jour mois
et an ci dessus /.

*Delatour officier
Public*

*f : j : longuenesse
A f j Cleuet*